

## Règlement Jeu "Gagnez un pass 2 jours pour le festival Tout un Foin"

Article 1 L'association Alumni ESC Rennes organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 11 au 17 Juillet 2015, intitulé " Gagnez un pass 2 jours pour le festival Tout un Foin ".

Article 2 Ce jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France Métropolitaine à l'exclusion des dirigeants des sociétés organisatrices, et des membres de leurs familles respectives vivant sous leur toit.

Article 3 Pour participer, il suffit de se répondre à la question posée sur la page Facebook de l'association Alumni ESC Rennes <https://www.facebook.com/alumni.esc.rennes?ref=hl>. Ce jeu-concours n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook. Les données personnelles collectées sont destinées à la société organisatrice et non à Facebook.

Article 4 La participation est limitée à un seul passage par personne (même nom, même adresse), sur la durée du jeu.

Article 5 Le jeu fait l'objet d'un tirage au sort parmi les bonnes réponses, en présence d'un membre de l'Equipe ESC Rennes Alumni. Le tirage au sort aura lieu le vendredi 17/07/2015 à 12 h. Le lot gagnant par tirage au sort est un Pass 2 jours pour le Festival Tout un Foin #5 pour un montant de 30 € TTC.

Article 6 Le gagnant au jeu sera désigné à l'issue du tirage au sort, et recevra son lot par mail sous un délai de 5 jours.

Article 7 Les lots ne sont ni échangeables, ni négociables, ni transformables en espèces

Article 8 L'association Alumni ESC Rennes se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent jeu.

Article 9 La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Article 10 Le règlement complet est consultable sur le site internet : <http://www.esc-rennes-alumni.com/gene/main.php>. Il est également disponible sur simple demande à : ESC Rennes Alumni « Jeu Festival Tout un Foin » 2 rue Robert d'Arbrissel Rennes (frais de timbres remboursés au tarif lent en vigueur, un seul remboursement par foyer).

Article 11 Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Liberté", les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu en s'adressant à la société organisatrice à l'adresse suivante : ESC Rennes Alumni « Jeu Festival Tout un Foin » 2 rue Robert d'Arbrissel Rennes.

Article 12 L'Association ESC Rennes Alumni pourra diffuser le nom, la commune de résidence et la photographie du gagnant à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, sans contrepartie financière.

Article 13 L'Association ESC Rennes Alumni ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

Article 14 La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement et de ses résultats.